

Conseil de sécurité

Distr. générale
10 juillet 2002
Français
Original: anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 4569e séance (privée) du Conseil de sécurité

**Tenue à huis clos au Siège, à New York,
le mercredi 10 juillet 2002, à 15 heures**

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a fait paraître le communiqué ci-après, qui tient lieu de procès-verbal.

> « Le 10 juillet 2002, conformément à la section A de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu sa 4569e séance à huis clos avec la participation des pays qui fournissent des contingents à la Mission d'observation des Nations Unies à Prevlaka (MONUP).
>
> Le Conseil et les pays fournisseurs de contingents ont entendu un exposé, présenté en application de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil par le général de division Timothy Ford, conseiller militaire pour les opérations de maintien de la paix.
>
> Les membres du Conseil ont eu un échange de vues constructif avec les représentants des pays fournisseurs de contingents qui ont participé à la séance. »

02-47150 (F) 100702 100702